

REGLEMENT JEU CONCOURS TERROIRS DU VERTIGE

Le présent règlement détermine les règles et conditions de participation au « Concours Photos de Pâques des Terroirs du Vertige », que le participant reconnaît accepter, sans réserve, du seul fait de sa participation.

1. ORGANISATION

Les Terroirs du Vertige organisent sur le site <http://jeu-digital.fr/terroirsduvertige/concoursphotopaques/> un jeu gratuit sans obligation d'achat. Le jeu débutera le 15/04/2022 et se terminera le 30/04/2022 à 00h. Ce jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations que vous communiquerez seront fournies aux Terroirs du Vertige et non à Facebook.

2. RESPECT DU RÈGLEMENT DU JEU

Le fait de participer au présent Jeu, emporte pour tout participant connaissance et acceptation expresse et sans réserve de l'ensemble des dispositions du présent règlement. Le participant déclare satisfaire à toutes les conditions nécessaires pour participer au Jeu et s'engage à respecter les conditions du présent règlement, les lois et les réglementations applicables.

3. ACCÈS AU JEU

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique âgée de plus de 18 ans à la date de publication du présent règlement.

Le Jeu est limité à 1 participation par personne physique (même nom, prénom et adresse électronique). La participation est strictement nominative et limitée à une personne physique. Toute participation multiple d'une même personne sous couvert de plusieurs comptes ou pseudonymes ou pour le compte d'autres participants est interdite et sera analysée comme une fraude au Jeu.

La participation de plusieurs personnes d'un même foyer n'est pas autorisée.

« Le Concours Photos de Pâques des Terroirs du Vertige » est réservé à la France Métropolitaine.

4. INSCRIPTION ET PARTICIPATION AU JEU

1/ Les étapes pour participer au jeu sont :

- Renseigner sur le formulaire présent sur <http://jeu-digital.fr/terroirsduvertige/concoursphotopaques/> ses coordonnées Nom / prénom / e-mail / date naissance / adresse postale et numéro de téléphone.
- Déposer la photo en format jpeg.
- Aucune inscription par un autre moyen de communication qu'indiqué précédemment ne pourra être prise en compte et notamment par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique.

2/ Les inscriptions seront ouvertes du 15/04/2022 au 30/04/2022 à 00h.

3/ Le prix du jury est attribué par Terroirs du Vertige et le prix des abonnés est dispensé au participant ayant reçu le plus de j'aime sur sa photo via l'album photo « Concours Photos de Pâques 2022 » sur le Facebook de Terroirs du Vertige.

4/ Le gagnant sera contacté par mail dans un délai de 1 mois maximum à compter de la clôture des votes.

Les inscriptions seront considérées comme nulles si elles sont envoyées après la date limite d'inscription, si elles sont incomplètes, erronées, illisibles ou frauduleuses.

5. LA DOTATION

Le prix du jury : 1 Roc de Bonelli 2018 + 1 Vertiges 2021 d'une valeur de 23,50€ ttc

Le prix des abonnés : 1 fraîcheur rouge 2021, 1 fraîcheur rosé 2021, 1 fraîcheur blanc 2021 d'une valeur 18,90€ ttc

6. MISE À DISPOSITION ET TRANSPORT DES LOTS

Le gagnant sera informé par courrier électronique, dans un délai maximum d'un mois suivant la date de fin du concours. Le courrier électronique rappellera les coordonnées de la personne inscrite. A défaut de contestation desdites coordonnées dans le délai de 10 jours à compter de la réception du courrier électronique, celles-ci seront réputées validées.

Seuls les participants ayant inscrit une adresse email valide au début du concours pourront prétendre à leurs lots.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contrevaletur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Les gagnants renoncent à réclamer aux Terroirs du Vertige tout dédommagement résultant d'un éventuel préjudice ou dommage occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation des lots.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive ou erronée entraînera automatiquement l'élimination du candidat du jeu-concours et l'annulation de sa dotation.

Les Terroirs du Vertige ne sauraient être tenus responsables si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement indépendant de sa volonté rendant impossible l'exécution du « concours » dans les conditions initiales prévues), le concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Les Terroirs du Vertige se réservent le droit de changer unilatéralement les dotations, en cas d'imprévis. Il ne saurait être responsable des retards et (ou) des pertes du fait des services postaux ou et / ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

7. RESPECT DES REGLES ET MODERATION

Participer au jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants, ainsi qu'au respect de l'esprit du concours et d'autrui, attitude non suggestive, ne portant pas atteintes aux bonnes mœurs, ni au droit à l'image d'autrui.

Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement.

Les Terroirs du Vertige se réservent le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalidier les gains de toute personne ne respectant pas totalement le règlement.

Les Terroirs du Vertige se réservent également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu.
Toute falsification entraîne l'élimination immédiate du Participant.

Les Terroirs du Vertige pourront décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

9. RESPONSABILITE

La responsabilité des Terroirs du Vertige ne saura être encourue dans les cas suivants :

- Lorsque le présent jeu doit être modifié, écourté ou annulé pour une cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée. Les modifications alors apportées à ce règlement pourront éventuellement être publiées pendant le jeu. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement.
- Du fait d'une erreur d'acheminement de colis, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration et de toutes autres perturbations dans l'acheminement.

Les Terroirs du Vertige déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et / ou du fait de son utilisation.

Les Terroirs du Vertige ne sauraient être tenus responsables en cas de dysfonctionnement du site Internet. La participation au présent Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, Terroirs du Vertige ne sauraient en aucune circonstance être déclarés responsables, sans que cette liste soit limitative, d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du Jeu.

En outre, les Terroirs du Vertige ne sauraient être déclarés responsables pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacements, délais de transmission, défaillances des circuits de communication, destruction, dégradation, accès non autorisé aux formulaires ou bulletins, non réception d'un formulaire ou bulletin n'ayant pas abouti pour des raisons de circulation sur Internet ou de défaillance technique de l'ordinateur d'un participant ou de toute personne liée à la participation du présent jeu, ou tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, aux ordinateurs en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels.

10. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le gagnant ne pourra s'opposer à une éventuelle utilisation gratuite de son prénom, lors de l'annonce des résultats du jeu, afin de servir de témoignage, sauf s'il renonce à son prix.

- Les informations communiquées au cours du jeu concours feront l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à l'usage interne des Terroirs du Vertige.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, tout participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs

légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Ces droits pourront être exercés en contactant le Délégué à la protection des données (DPO) par mail : info@terroirsduvertige.fr ou par voie postale : Terroirs du Vertige, 2 chemin des vigneron 11220 Talairan.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu concours. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu-concours seront réputées renoncer à leur participation. De même, le gagnant ne pourra s'opposer à une éventuelle utilisation gratuite de son prénom, lors de l'annonce des résultats du jeu, afin de servir de témoignage, sauf s'il renonce à son prix.

Les Terroirs du Vertige utiliseront uniquement les données personnelles aux fins qui auront été indiquées au moment de l'inscription au Concours.

Les Terroirs du Vertige ne transmettront à des tiers les données personnelles des participants que si ces derniers lui en auront donné expressément l'autorisation.

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé Terroirs du Vertige.

Ces données sont recueillies pour contacter le(s) gagnant(s) et leur envoyer dans l'année des informations sur nos événements.

Les données collectées sont à destination du service Communication et Marketing pour une durée de 5 ans à compter de la date de publication du jeu.

11. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu concours « Le concours photos de Pâques des Terroirs du Vertige » implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Ce règlement est disponible en ligne sur <http://jeu-digital.fr/terroirsduvertige/concoursphotopaques/>

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par les Terroirs du Vertige et la décision sera sans appel.

Règlement soumis à la loi Française